

FINANCES**Compte de gestion du receveur 2012**

Budget Ville

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe du chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe d'aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS

Les comptes de gestion sont établis par le Trésorier Municipal qui est en charge de l'encaissement des recettes communales et du paiement des dépenses ordonnancées par l'exécutif local.

Le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire et doit concorder avec le compte administratif 2012, approuvé lors de la même séance, qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice.

Compte de gestion Ville

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 13 823 214,33 euros.

Compte de gestion Assainissement

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 4 121 336,46 euros.

Compte de gestion Chauffage urbain

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 419 618,74 euros.

Compte de gestion Restauration Municipale

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.

Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 21 832 euros.

Compte de gestion Aide à Domicile

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.
Ils présentent chacun un résultat global de clôture à zéro.

Compte de gestion Centre Médico Psycho-Pédagogique

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.
Ils présentent chacun un déficit global de clôture de 269 803,36 euros.

Compte de gestion Service Soins Infirmiers à Domicile

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.
Ils présentent chacun un déficit global de clôture de 46 966,76 euros

Compte de gestion Cinéma Municipal le Luxy

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.
Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 1 233 euros.

Compte de gestion Service Public d'Élimination des Déchets

Le compte de gestion concorde avec le compte administratif.
Ils présentent chacun un excédent global de clôture de 31 196,26 euros.

Je vous demande donc d'arrêter les comptes de gestion du budget Ville et des budgets annexes d'assainissement, du chauffage urbain, de la restauration municipale, de l'aide à domicile, du centre médico psycho-pédagogique, du service de soins infirmiers à domicile, du cinéma municipal le Luxy et du service public d'élimination des déchets.

NB : pour des mesures pratiques, les comptes de gestion ne sont pas annexés au présent exposé. Ils sont à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent le soir du Conseil municipal.

FINANCES

Compte de gestion du receveur 2012

Budget Ville

Budget annexe d'assainissement

Budget annexe du chauffage urbain

Budget annexe de la restauration municipale

Budget annexe d'aide à domicile

Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-31 et L.2343-1,

vu les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier Municipal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 1 : ARRETE le compte de gestion de la commune retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 6 674 257,90 euros et un excédent de clôture de fonctionnement de 7 148 956,43 euros soit un excédent global de 13 823 214,33 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 2 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe d'assainissement retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 3 962 902,11 euros et un excédent de clôture de fonctionnement de 158 434,35 euros soit un excédent global de 4 121 336,46 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 3 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du chauffage urbain retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 403 875,96 euros et un excédent de clôture de fonctionnement de 15 742,78 euros soit un excédent global de 419 618,74 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 4 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe de la restauration retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 21 832 euros et un résultat de clôture de fonctionnement à zéro soit un excédent global de 21 832 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe de la restauration de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 5 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe d'aide à domicile retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un résultat équilibré entre les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe d'aide à domicile de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 6 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un déficit de clôture d'investissement de 1 753,12 euros et un déficit de clôture de fonctionnement de 268 050,24 euros soit un déficit global de 269 803,36 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 7 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un déficit de clôture de fonctionnement de 46 966,76 euros soit un excédent global du même montant et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 8 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du cinéma municipal le Luxy retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un déficit de clôture d'investissement de 43 772,07 euros et un excédent de clôture de fonctionnement de 45 005,07 euros soit un excédent global de clôture de 1 233 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du cinéma municipal le Luxy de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

ARTICLE 9 : ARRETE le compte de gestion du budget annexe du service municipal d'élimination des déchets retraçant les opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses pendant la gestion de l'exercice 2012, lequel fait apparaître un excédent de clôture d'investissement de 31 196,26 euros et un résultat de clôture de fonctionnement à zéro soit un résultat global de clôture de 31 196,26 euros et CONSTATE que le compte de gestion du budget annexe du service municipal d'élimination des déchets de l'exercice 2012 est conforme au compte administratif 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 3 AVRIL 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 3 AVRIL 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MARS 2013